

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 8<sup>e</sup> jour de juillet 2013, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ère) suivants:

**Mme Thérèse Blanchet;  
M. Richard Pouliot;  
M. Jocelyn Pouliot  
M. Serge Boutin.**

**Absents : M. Étienne Cayouette-Goupil, M. Marcel Bégin;**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on  
accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté;**

- 1.- Prière; Réunion du 8<sup>e</sup> jour de juillet 2013
- 2.- Appel des présences;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
- 4.- Acceptation du procès-verbal du 3 juin 2013;
- 5.- Suivi au procès-verbal;
- 6.- Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.07-13;
- 7.- Résolution, appropriation de surplus, achat d'une pompe flygt, station de pompage numéro 3, pour l'assainissement des eaux usées;
- 8.- Résolution, nomination d'un procureur pour la municipalité à la cour municipale de Bellechasse;
- 9.- Résolution, nouveaux raccordements au réseau d'aqueduc et d'égout municipal;
- 10.- Résolution, borne sèche, rue Fournier, autorisation à envoyer une lettre d'avocat;
- 11.- Résolution, acceptation de la soumission, contrat d'architecture, bibliothèque;
- 12.- Résolution, débroussaillages des rangs, rues, routes et chemins;
- 13.- Résolution, Fondations des rues Principales, plan d'aménagement de la rue Principale;
- 14.- Résolution, relativement à l'application du règlement 408-2012 pourvoyant au numérotage des maisons, propriétés et/ou immeubles de la Municipalité;
- 15.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
  - A-Membres des comités;
  - B-Voirie;
  - C-Incendie;
  - D-Aqueduc et égout;

E-Administration;  
F-Maire.;

- 16.- Correspondance;
- 17.- Varia: A)  
B)  
C)  
D)  
E)
- 18.- Question(s) de l'assistance;
- 19.- Levée de l'assemblée;

**ADOPTÉE,**

### **Résolution 126-07-13**

#### **3.1 Présentation d'une toile au conseil municipal**

Mme Marie-France Bélanger nous dévoile sa toile qu'elle a réalisée dans le cadre de la route des créateurs et le fonds culturel des Etchemins. Cette toile représente la rue de la Fabrique avec vue sur le village. Elle sera exposée à la salle du conseil municipal.

#### **4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2013**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 3 juin 2013 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution 127-07-13**

#### **5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aqueduc et égout: La pompe submersible de la station de pompage pour l'eau potable est en révision, elle devrait revenir durant la semaine du 22 juillet prochain. Le problème concerne la quantité d'eau en gallons/minute pompée qui était nettement inférieure aux spécifications d'achat.

#### Service de la voirie

Le problème de ponceaux près du 409, rang 2, sera réglé au cours du mois de juillet ou août, une ligne de ponceaux de 300 pieds sera déplacée plus loin pour empêcher l'eau de pénétrer sur le terrain du propriétaire du 409, rang 2.

## 6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 07-13

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 07-13 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 8<sup>e</sup> jour de juillet 2013* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 110,847.38\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 07-13 tels que présentés. Le total des comptes pour **JUILLET 2013 s'élève à : 110,847.38\$**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 07-13.

	Liste des comptes payés en juin 2013 :	NO. CHÈQUE
1-	85,04 \$	C1300288
2-	100,00 \$	C1300289
3-	201,20 \$	C1300290
4-	640,24 \$	C1300291
5-	1 350,96 \$	C1300292
6-	230,07 \$	C1300294
7-	363,06 \$	C1300293
	<b>2 970,57 \$</b>	: Sous-total
	LISTE DES COMPTES À ACCEPTER JUILLET	NO. CHÈQUE
8-	238,60 \$	C1300295
9-	249,42 \$	C1300296
10-	431,15 \$	C1300297
11-	16,00 \$	C1300298
12-	951,33 \$	C1300299
13-	16 614,65 \$	C1300300
14-	313,90 \$	C1300301
15-	293,37 \$	C1300302
16-	88,77 \$	C1300303
17-	13,34 \$	C1300304
18-	5 761,45 \$	C1300305
19-	27,86 \$	C1300306
20-	344,93 \$	C1300307
21-	92,07 \$	C1300308
22-	173,82 \$	C1300309
23-	490,44 \$	C1300310
24-	233,10 \$	C1300311
25-	108,58 \$	C1300312
26-	311,85 \$	C1300313
27-	300,00 \$	C1300314
28-	13,63 \$	C1300315
29-	142,83 \$	C1300316
30-	8 134,75 \$	C1300317
31-	3 000,00 \$	C1300318
32-	184,09 \$	C1300319
	951,33 \$-	
	13,63 \$-	
	<b>37 564,97 \$</b>	: Sous-total

33-	290,01 \$	C1300320
34-	729,48 \$	C1300321
35-	51,74 \$	C1300322
36-	51,50 \$	C1300323
37-	34,40 \$	C1300324
38-	214,10 \$	C1300325
39-	376,45 \$	C1300326
40-	388,85 \$	C1300327
41-	447,60 \$	C1300328
42-	215,24 \$	C1300329
43-	85,04 \$	C1300330
44-	1 040,98 \$	C1300331
45-	8 990,01 \$	C1300332
46-	339,18 \$	C1300333
47-	1 885,88 \$	C1300334
48-	7 443,15 \$	C1300335
49-	4 307,84 \$	C1300336
50-	1 993,75 \$	C1300337
51-	708,71 \$	C1300338
52-	80,21 \$	C1300339
53-	475,00 \$	C1300340
54-	75,00 \$	C1300341
55-	436,27 \$	C1300342
56-	9 204,06 \$	C1300343
57-	13,63 \$	C1300344
58-	3 227,48 \$	C1300345
59-	1 272,14 \$	C1300346
60-	3 462,49 \$	C1300347
61-	202,58 \$	C1300348
62-	935,85 \$	C1300349
63-	841,60 \$	C1300350
64-	67,94 \$	C1300351
65-	57,65 \$	C1300352
66-	104,83 \$	C1300353
67-	92,07 \$	C1300354
68-	3 863,62 \$	C1300355
	7 443,15 \$-	
	1 040,98 \$-	
	104,83 \$-	
	<b>45 417,37 \$</b>	: Sous-total

	<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE JUILLET</b>	<b>18 895,44 \$</b>
--	---	---------------------

	<b>LISTE DES COMPTES À AJOUTER JUILLET</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
69-	119,54 \$	Ch.1300356
70-	36,12 \$	Ch.1300357
71-	5 026,54 \$	Ch.1300358
72-	12,00 \$	Ch.1300359
73-	804,83 \$	Ch.1300360
	<b>5 999,03 \$</b>	: Sous-total
	<b>110 847,38 \$</b>	: TOTAL

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de juillet 2013.

---

Nicole Mathieu, Directrice Générale

Résolution 128-07-13

**7.0 RÉSOLUTION, APPROPRIATION DU SURPLUS, ACHAT D'UNE POMPE FLYGT, STATION DE POMPAGE NUMÉRO 3, POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut procéder de gré à gré pour les achats de moins de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité a demandé des prix pour le remplacement d'une pompe à la station pompage numéro 3 pour l'assainissement des eaux usées.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE)**

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré une pompe flygt NP 3127 submersible de la compagnie Xylem Inc. de Saint-Augustin, le coût d'achat est de 7538.30 (taxes en sus).

**QUE** l'on procède par appropriation du surplus réservé pour le paiement de ladite pompe.

**ADOPTÉE,**

Résolution 129-07-13

**8.0 RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN PROCUREUR POUR LA COUR MUNICIPALE DE BELLECHASSE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit procéder à la nomination d'un procureur pour la cour municipale de Bellechasse;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Morency Avocats, en l'occurrence Me Martin Bouffard est déjà procureur pour plusieurs municipalités de la MRC des Etchemins à la cour Municipale de Bellechasse.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis nomme la firme Morency Avocats de Lévis, en l'occurrence Me Martin Bouffard, à titre de procureur de la Municipalité de Saint-Camille pour la cour Municipale de Bellechasse.

**QU'il** soit autorisé à représenter la Municipalité de Saint-Camille pour tous les dossiers d'infraction nécessitant les services du procureur.

**ADOPTÉE,**

Résolution 130-07-13

## **9.0 RÉSOLUTION, NOUVEAUX RACCORDEMENTS AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une demande de M. Daniel Boutin, du 242, rue Principale, à Saint-Camille relativement au raccordement de sa résidence au réseau d'aqueduc et d'égout municipal.

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau d'aqueduc et d'égout se rend déjà à proximité du terrain de M. Boutin, et qu'il est possible, à un coût moindre de le raccorder au réseau d'aqueduc et d'égout municipal ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille accepte de raccorder au réseau d'aqueduc et d'égout municipal, la propriété 242, rue Principale, appartenant à M. Daniel Boutin.

**QUE** les tuyaux soient amenés jusqu'à la boîte de services pour qu'il puisse se raccorder au réseau d'aqueduc et d'égout municipal.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 131-07-13**

## **10.0 RÉSOLUTION, BORNE SÈCHE, RUE FOURNIER, AUTORISATION À ENVOYER UNE LETTRE D'AVOCAT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une lettre d'avocats de Cliche Laflamme Loubier relativement à la citerne souterraine du service incendie de Saint-Camille située sur le terrain de Mme Rita Guillemette Fournier, et pour laquelle la Municipalité de Saint-Camille détient une servitude perpétuelle notariée;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille projette le raccordement de cette citerne à une borne sèche à proximité des numéros civiques 19 et 21, rue Fournier, pour sécuriser le périmètre urbain municipal, et pour respecter le schéma de sécurité incendie de la MRC des Etchemins.

**CONSIDÉRANT QU'**il est possible pour la Municipalité de Saint-Camille de raccorder la citerne à un tuyau et une borne sèche, du côté Sud-Ouest de la propriété de Mme Guillemette, sans toutefois endommager son terrain, et nuire à l'accès et la jouissance de son terrain;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis demande au procureur de la Municipalité de Saint-Camille, en l'occurrence, la firme Morency Avocats, et Me Martin Bouffard, de rédiger une lettre en réponse à celle reçue de Cliche, Laflamme, Loubier Avocats pour Mme Rita Guillemette Fournier relativement à l'installation d'une borne sèche à proximité des numéros civiques 19 et 21, rue Fournier à Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 132-07-13**

## **11.0 RÉSOLUTION, ACCEPTATION DE LA SOUMISSION, CONTRAT D'ARCHITECTURE POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a procédé par appel d'offres sur invitation avec système de pondération pour le contrat d'architecture de la bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection pour les appels d'offres avec système de pondération a procédé à l'ouverture et à l'étude des soumissions reçues, la Municipalité de Saint-Camille a reçu trois offres pour le contrat d'architecture :

Voici le pointage octroyé :

-Architectes Richard Moreau et Associés : pointage intérimaire : 87 points et prix de la soumission : 23,224.09\$ pour un **pointage final de : 58.99**;

-Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques : pointage intérimaire : 87 points et prix de la soumission : 42,540.75\$ pour un **pointage final de : 32,20**;

-Architecte Marie-Josée Deschênes : 51 points, elle n'a pas obtenu le pointage réglementaire, soit 70 points pour l'ouverture de l'enveloppe de prix.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal accepte la soumission des Architectes Richard Moreau et Associés : pointage intérimaire : 87 points et un prix de 23,224.09\$ pour *un pointage final de 58,99*. Cette soumission a été retenue ayant obtenu le meilleur pointage.

**QUE** l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille, le contrat avec les Architectes Richard Moreau et Associés, ainsi que tous les autres documents relatifs à la préparation du devis d'architecture en vue de lancer les appels d'offres aux entrepreneurs via le SEAO.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 133-07-13**

## **12.0 RÉSOLUTION – DÉBROUSSAILLAGE DES RANGS, RUES, ROUTES ET CHEMINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité a demandé un prix à l'heure à Ferme Miblou Inc. pour le débroussaillage de ses rangs, rues, chemins et routes de Saint-Camille;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré avec Ferme Miblou Inc. pour le débroussaillage de ses rangs, rues, chemins et routes de Saint-Camille. Le prix à l'heure sera de 75\$ pour environ 41 heures de travaux de débroussaillage + 15 heures additionnelles pour le débroussaillage du chemin du coupe-feu (chemin d'accès aux ressources).

**ADOPTÉE,**

**Résolution 134-07-13**

### **13.0 RÉSOLUTION, FONDATION « RUES PRINCIPALES »**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité a présenté une demande au Fonds de Diversification et de développement des Etchemins pour 90% de la facture pour le projet de la Fondation « Rues Principales » pour la réalisation d'un plan d'aménagement de la rue Principale.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré avec La Fondation « Rues Principales » pour présenter une offre de services pour l'élaboration d'un plan d'aménagement de la rue Principale.

**QUE** tous les détails de l'élaboration d'une démarche pour la revitalisation de la Municipalité de Saint-Camille et de l'offre de services soient contenus dans un document préparé par la Municipalité de Saint-Camille;

**ADOPTÉE,**

**Résolution 135-07-13**

### **14.0 RÉSOLUTION, RÈGLEMENT 408-2012 POURVOYANT AU NUMÉROTAGE DES MAISONS, PROPRIÉTÉS ET/OU IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a adopté le règlement 408-2012 pour le numérotage des maisons, propriétés et/ou immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille procédera durant le mois de juillet-août à la nouvelle numérotation de la rue Principale, pour régler une problématique de dédoublement de numéros.



**CONSIDÉRANT QUE** la Conseil municipal a décidé de ne pas appliquer ce règlement pour la plupart des cas sur les autres rues, routes et chemins municipaux, sauf pour les cas vraiment problématiques.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) : QUE** le Conseil Municipal de Saint-Camille accepte la demande de l'Inspecteur municipal et de la directrice générale d'être dégagés de toute responsabilité relativement aux problématiques pouvant découler de cette décision.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 136-07-13**

## **15.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

Responsable du comité famille : Mme Thérèse Blanchet a assisté à une rencontre le 12 juin dernier, concernant les saines habitudes de vie et la promotion de l'activité physique, elle mentionne que des sessions d'information pourront être organisées à l'automne dans la municipalité.

Bibliothèque municipale :

Mme Thérèse Blanchet, responsable de la bibliothèque municipale mentionne qu'une rencontre avec le comité culturel des Etchemins a eu lieu le 17 juin dernier, et qu'il a été question de tenir des ateliers dans chaque municipalité sur le « Théâtre de marionnettes » et un atelier de fabrication, qui se tiendra sur trois heures. Il est mentionné que cette activité sera proposée au comité de la bibliothèque municipale pour l'automne prochain.

Elle mentionne également que l'organisme Vie-active a remis trois sacs à dos à la bibliothèque pour location aux citoyens. À l'intérieur de ces sacs se retrouvent des jouets, jeux et activités pour les 0-18 mois, 18 mois à 3 ans et 3 ans à 5 ans. Nous inviterons la population à emprunter ces sacs à leur bibliothèque.

Aqueduc et égout :

M. Serge Boutin mentionne qu'il reste encore 5 fuites à réparer sur la rue de la Fabrique et 2 fuites sur la rue Brochu. Également, il mentionne que la pompe Flygt de la station de pompage no. 3, pour l'assainissement des eaux usées sera changée durant le mois d'août.

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : conseil des maires, rencontre sur le pacte rural, rencontre au Massif du Sud, comité de vitalisation, réunion de travail du conseil municipal, réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

## **16.0 CORRESPONDANCE**

### Invitation tournoi de golf du 150<sup>e</sup> de Lac-Etchemin

La directrice fait lecture d'une invitation de la Ville de Lac-Etchemin pour un tournoi de golf bénéfice du 150<sup>e</sup> de Lac-Etchemin.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas participer à cette activité de financement.

### Lettre – École Arc-en-Ciel

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de l'École Arc-en-Ciel de Saint-Camille pour notre participation financière pour l'achat des agendas scolaires des écoliers du primaire.

### Lettre – École Arc-en-Ciel

Lecture est faite d'une lettre de remerciements de l'École Arc-en-Ciel de Saint-Camille pour notre participation financière pour l'organisation de journée annuelle des « Olympiades » qui se tient à chaque année à Saint-Camille.

### Lettre pour le renouvellement de notre adhésion Carrefour action municipale et famille :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son adhésion au Carrefour action municipale et famille pour l'année 2013-2014, le montant de la cotisation s'élève à 80,48\$ (taxes incluses).

**ADOPTÉE,**

### **Résolution 137-07-13**

### Lettre du Ministre des Affaires Municipales et des Régions

La directrice fait lecture d'une lettre du Ministre des Affaires Municipales, M. Sylvain Gaudreault, nous informant que la Municipalité de Saint-Camille recevra comme par les années passées, une subvention de 55,029\$ pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

### Lettre souper annuel de Radio-Bellechasse

**IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille participe au souper-bénéfice annuel de Radio-Bellechasse-Etchemins, qui se tiendra cette année, le 28 août prochain, au centre communautaire de Saint-Lazare. Le conférencier invité cette année est M. François Pouliot, originaire de Lac-Etchemin, et actuellement chroniqueur économique et financier au Journal Les Affaires.

**QUE** l'on paye pour une personne, le coût du billet est de 75\$, et que l'on mandate M. Adélarde Couture, maire pour représenter la Municipalité de Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

### **Résolution 138-07-13**

**17.0 VARIA :**

- A)
- B)
- C)
- D)

**18.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

**19.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 22h05.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu